

Monsieur le ministre,

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui à notre journée nationale.

Votre présence, cet après-midi, pour conclure nos travaux, nous honore. Elle est également la marque de l'attention que porte le gouvernement à notre secteur dans un contexte particulièrement perturbé pour nos productions.

Avant de vous exposer les situations de nos filières et de vous présenter nos propositions pour leur permettre de faire face aux difficultés qu'elles rencontrent, vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de souligner l'importance économique de notre secteur.

Avec 1,9 millions de tonnes de viandes de volailles, 14 milliards d'œufs de consommation, 65.000 tonnes de viande de lapins, 20.000 tonnes de foie gras, sans oublier les différentes productions comme le gibier, les animaux à fourrure, le pigeon, l'autruche, etc

La Ferme Avicole Française est la première en Europe.

A côté de grands bassins de production comme l'Ouest de la France, la production avicole est présente dans beaucoup de régions permettant l'approvisionnement des marchés de proximité mais qui nécessitent une réorganisation pour assurer la compétitivité.

Nos productions assurent aussi une diversité de revenus au sein de structures d'exploitation de plus en plus sociétaires.

Avec un solde positif des échanges avicoles de 240 millions d'euros en 2011, la filière avicole participe également à l'équilibre de notre balance commerciale agricole

Mais ce solde tend depuis plusieurs années à se réduire. Songez, Monsieur le ministre, que notre solde était de 1,2 Milliards d'euros en 2000.

L'aviculture induit directement dans ses filières plus de 70.000 emplois dont 18.000 au niveau du seul secteur de production. Par ailleurs, elle consomme par an l'équivalent d'1 million d'hectares de céréales et oléagineux.

Un élevage de 1.000 m<sup>2</sup> de volailles de chair assure ainsi le débouché 40 ha de surfaces cultivées.

Nous sommes la production animale qui a le taux de conversion céréales en viandes le plus efficient des productions animales.

Nos productions ne sont touchées par aucun interdit religieux et la meilleure preuve en est la croissance permanente de la consommation sur la planète.

Diversité et qualité de notre aviculture française participent à la richesse de notre pays et de notre gastronomie. Est une force ou une faiblesse ?

L'aviculture a souvent été citée en exemple tant pour son développement que par son organisation de filière.

Mais aujourd'hui nos productions souffrent.

La production de volailles de chair traverse une crise structurelle qui n'en finit pas de perdurer avec un développement constant des importations. Pensez qu'aujourd'hui près de 45 % de notre consommation de poulets est importée. Cela devient intolérable.

La mise en redressement judiciaire du Groupe Doux, au-delà des difficultés propres à cette entreprise, illustre bien la fragilité de notre aviculture.

A ce sujet, je voudrais saluer les efforts déployés par tous, filière, pouvoirs publics et collectivités territoriales, pour aider les éleveurs pris dans cette tourmente et leur permettre de continuer à avoir des moyens de production corrects.

Depuis le début, notre réseau syndical est aux côtés des éleveurs pour les épauler dans les différentes phases de la procédure.

Le règlement des créances dues aux éleveurs est une de nos préoccupations prioritaires. Ces créances peuvent dépasser 100.000 € chez certains producteurs.

Un premier règlement partiel a pu être honoré mais on est loin du compte.

Et l'on oublie souvent les organisations de production, groupements de producteurs, coopératives, qui subissent de plein fouet cette situation et dont les demandes ne semblent pas être prises en compte à ce jour.

Les éleveurs ne peuvent supporter de telles dettes, il en va de la pérennité de leur propre exploitation.

Par ailleurs, la liquidation du pôle frais pose à beaucoup d'éleveurs d'énormes difficultés et particulièrement à ceux qui livraient l'abattoir de Graincourt dans le nord de la France.

Face à ce cataclysme, nous demandons, Monsieur le Ministre que des accompagnements d'urgence puissent être apportés pour permettre aux éleveurs de faire face à leurs difficultés financières.

Dans ce contexte de marchés avicoles perturbés, la nouvelle augmentation des prix des matières premières de la nutrition animale, depuis plusieurs mois, fragilise encore plus nos productions, fortes consommatrices de céréales.

Nous avons signé l'année dernière, le 3 mai 2011, un accord qui a pour objectif de permettre l'ouverture de négociations commerciales entre la

grande distribution et ses fournisseurs lorsque les variations de coûts liés à l'alimentation animale sont trop fortes.

Les difficultés que nous avons rencontrées cette année pour obtenir la prise en compte de l'évolution de nos charges montre bien la nécessité de parfaire cet accord et en premier lieu d'améliorer la compréhension des indicateurs.

L'accord du 3 mai ne fixe pas d'obligation de résultats et ne détermine aucune procédure de conclusions des négociations.

En conséquence, tant que l'évolution de la charge liée à l'alimentation animale n'a pu être répercutée intégralement, il est logique de considérer que les négociations ne sont pas terminées sauf à accepter une situation de déséquilibre ce qui n'est économiquement pas supportable par les éleveurs et les entreprises, fournisseurs de la distribution.

Nous comptons sur les pouvoirs publics, Monsieur le Ministre, pour être le garant de la bonne application de l'esprit de cet accord.

Des essais de contractualisation pour lisser les variations importantes se mettent en place. Mais c'est nouveau et difficile.

Il est, en effet, très difficile de lisser des variations si importantes telles que nous le connaissons actuellement si la contractualisation ne prend pas en compte l'ensemble de la chaîne jusqu'au consommateur, ce qui inclut la distribution.

L'augmentation du prix des matières premières ne se résume pas à un débat entre céréaliers et éleveurs.

Il serait illusoire de penser qu'il appartiendrait aux céréaliers de vendre moins cher pour régler les difficultés des éleveurs. Comme si les distributeurs d'essence ne répercutaient pas à la pompe l'augmentation du prix du pétrole.

De même, pensez-vous que nos collègues américains et brésiliens vont nous renvoyer de l'argent puisque les prix ont doublé.

Comme je l'ai dit, la contractualisation entre céréaliers et éleveurs ne pourra véritablement fonctionner que si les distributeurs s'engagent.

Cette conjoncture exceptionnelle entraîne des situations difficilement acceptables pour les producteurs

En effet, devant les difficultés pour obtenir la répercussion des coûts, les abattoirs ont annoncé leur volonté de demander aux producteurs une participation de crise.

Que tout le monde mesure bien les conséquences d'une telle remise en cause d'une forme de la contractualisation qu'est l'indexation.

Les pertes en cours dans les entreprises sont disproportionnées par rapport au revenu des producteurs.

Ce n'est pas en demandant aux producteurs de participer financièrement à ces difficultés que les entreprises, tentées par cette idée, arriveront à équilibrer leurs comptes.

Les revenus actuels de la plupart des éleveurs de volailles ne leur permettent pas d'investir, ce qui à terme, affaiblit encore plus la compétitivité de la production et par là même de toute la filière avicole française.

Pour les quelques éleveurs qui ont pu investir au cours des deux dernières années, leur demander le réajustement d'un problème de répercussion des prix est insupportable économiquement et va casser leur confiance dans l'avenir de la production.

Nous n'avons pas d'autre choix que de répercuter, chacun à son acheteur, les augmentations de nos coûts de production tout en maintenant en permanence nos efforts de productivité.

Nous espérons que les premières revalorisations obtenues et la poursuite des négociations vont permettre de lever la menace des abattoirs.

Face à cette situation, et vous le savez, nous ne sommes pas restés les bras croisés.

Nous sommes en première ligne depuis l'été dernier.

Nous avons ainsi entrepris une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour expliquer en particulier au Commerce la réalité des hausses des charges que nous subissons.

Nos sections avicoles départementales et régionales ont été ainsi, sans heurts, ni provocations, à la rencontre des responsables de magasins.

Les revalorisations obtenues par la filière au cours des derniers mois sont la démonstration, si besoin en était, de la vigueur et de l'efficacité de notre réseau syndical.

Dans le secteur des œufs, nous avons l'impression que les différents opérateurs de l'aval de la filière se regardent en chien de faïence.

Nous mettons en garde car les éleveurs n'accepteront pas de subir les conséquences de cette situation.

Il est plus que temps que les négociations commerciales s'engagent pour cette filière également.

Tous les éleveurs ont vu également leurs charges d'élevage augmenter sensiblement (prix de l'énergie, main d'œuvre..). Ils attendent, dès que cela

sera possible, une revalorisation de leurs prix ou rémunérations pour compenser ces hausses de charges.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, que nous faisons déjà d'énormes efforts pour le lissage des prix et que nous attendons une détente des matières premières rentrant dans la nutrition animale pour obtenir cette revalorisation.

Cette situation ne permet pas aux producteurs de volailles et de lapins de moderniser leurs outils de production.

Autre constat à faire, notre parc de bâtiments de volailles de chair a beaucoup vieilli.

Pensez, Monsieur le Ministre, que leur âge moyen est supérieur à 20 ans.

20 ans c'est le bel âge pour un éleveur qui veut s'installer, mais c'est l'approche de la retraite pour un bâtiment.

Ce vieillissement de notre outil de production est l'une des causes de notre affaiblissement au niveau européen.

La table ronde de cet après-midi a mis en exergue les raisons de la perte de compétitivité de l'aviculture française.

Plusieurs rapports, aussi pertinent les uns que les autres, aboutissent tous aux mêmes conclusions.

Il est maintenant l'heure de passer aux actes et d'engager un plan sectoriel puissant pour l'aviculture française.

La compétitivité de la filière avicole ne peut plus se contenter de nouvelles rénovations. Il faut aujourd'hui pouvoir investir dans des bâtiments modernes et adaptés aux attentes des consommateurs et pouvant, même, être source d'énergie et de fertilisants normés pour nos sols.

Nous connaissons parfaitement les difficultés budgétaires de notre pays.

Nous savons que nous ne pouvons attendre dans les prochains mois de soutiens financiers de l'Etat à la hauteur de ce qui nous serait nécessaire. Pourtant des aides aux investissements doivent être imaginées pour créer une nouvelle dynamique pour cette filière.

La faible rentabilité de nos investissements pousse les banques à être exigeante en termes d'autofinancement dont ne dispose pas, souvent, l'éleveur candidat.

Dans nos productions, le niveau d'investissement est considérable, plus de 300.000 euros pour un bâtiment de 1.200 m<sup>2</sup>. Alors imaginez, les sommes nécessaires pour disposer d'une exploitation rationnelle.

Nous proposons en conséquence l'instauration d'un mécanisme de garantie.

Pour l'aviculture, le fonds céréaliers-éleveurs, en cours de constitution, pourrait permettre d'apporter, au moins pour partie, une réponse concrète à ces besoins de garanties des éleveurs.

D'autre part, ce fonds ne pourrait-il pas être un outil d'accompagnement à la recherche de nouveaux modèles de production sur les aspects génétiques et nutrition.

La possibilité de pouvoir construire de nouveaux bâtiments se heurte aux réticences de nos concitoyens. Nous comptons donc sur l'appui de l'Etat pour remédier à ce frein de modernisation dont nous avons pourtant tant besoin.

Nul ne peut contester que nous ayons su répondre au cours de ces cinquante dernières années aux attentes des consommateurs français, preuve en est, la part dans notre pays des produits sous signes de qualité (label rouge, bio, certifié...).

Mais à côté de ces produits qui font le renom de la France, nous avons besoin de produits et donc d'une production standard. Laisserons-nous aux autres pays l'avantage de fournir plus de 70 % de notre consommation ?

Il nous faut retrouver une dynamique de production qui permette à l'ensemble de la filière non seulement de maintenir mais également de reconquérir des parts de marché au niveau national.

Pour parvenir à ses objectifs, la filière avicole doit pouvoir s'appuyer sur une recherche appliquée forte aux côtés de la recherche fondamentale.

L'institut technique de l'Aviculture est à même de répondre aux enjeux de l'ensemble des secteurs avicoles et de leurs différents modes de production du bio au standard en passant par les labels et les produits certifiés.

Mais pour cela, nous devons avoir les financements adéquats.

Je ne parodierai pas Mme Thatcher en demandant mon chèque, mais il faut reconnaître que la part des crédits alloués par le CASDAR n'est pas à la hauteur des contributions que payent depuis 15 ans les aviculteurs.

Monsieur le Ministre, soyez notre porte-parole pour corriger progressivement cette injustice.

Les contraintes administratives en particulier les délais d'instruction des demandes d'installations de nouveaux poulaillers et les pressions environnementales ont entraîné un manque d'intérêt pour l'aviculture et découragent les éleveurs qui souhaitent moderniser ou agrandir leur atelier, particulièrement dans les Zones vulnérables.

Le non alignement de la réglementation française sur les seuils européens est également un handicap.

Que l'on nous comprenne bien, nous ne souhaitons pas abaisser le niveau de protection de l'environnement tel que l'Europe nous le propose.

Nous demandons simplement que lorsqu'une demande de construction d'un poulailler répond aux règles administratives, elle puisse être instruite dans des délais raisonnables et surtout qu'elle ne soit pas attaquée par quelconque riverain en mal de vivre.

Les éleveurs en ont plus qu'assez d'être montrés du doigt alors qu'ils font des efforts permanents pour répondre à des exigences croissantes et qu'ils respectent les réglementations en vigueur.

Il en est ainsi des règles concernant le bien être animal.

Les élevages de poules pondeuses ont du renouveler l'intégralité de leurs installations ce qui a induit un coût d'investissement considérable, près d'1 milliard d'euros au total.

Les aides accordées par l'Etat Français, - au passage Bruxelles s'est contenté de donner des ordres mais sans aucun soutien financier, - ces aides françaises donc ont permis de faciliter l'obtention des crédits bancaires nécessaires aux investissements.

Nous sommes fiers de constater aujourd'hui que la totalité de la production française est conforme à la directive européenne.

Nous restons cependant soucieux du respect de cette même réglementation dans un certain nombre de pays européens concurrents.

La France - à tort montrée du doigt - doit exiger que l'ensemble des échanges d'œufs et d'ovoproduits respectent bien les mêmes règles ; sinon les éleveurs français subiraient une distorsion de concurrence déloyale et dramatique.

Les producteurs de palmipèdes gras sont également en train de se mettre aux normes. Le coût des investissements nécessaires est évalué au total à 100 millions d'euros.

Le plan mis en place en 2011 avait pour objectif d'inciter les pionniers à investir dans des logements collectifs. La première enveloppe est aujourd'hui consommée alors qu'il reste 75 % du parc à mettre aux normes.

Nous demandons que des compléments d'enveloppe soient rapidement accordés pour couvrir l'ensemble et relever le défi d'être en règle pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vous avez été récemment, Monsieur le Ministre, notre ambassadeur au Parlement européen pour promouvoir le foie gras.

Nous vous en remercions et nous comptons sur vous pour refuser toute remise en cause de la production de foie gras, alors que ce produit d'exception a été reconnu patrimoine culturel et gastronomique protégé en France.

Dans les autres sujets d'actualité récents, le sanitaire est devenu une préoccupation essentielle pour nos concitoyens.

Nous avons en France un réseau de veille sanitaire très performant que beaucoup de pays nous envient.

A la suite des Etats Généraux du Sanitaire, les pouvoirs publics ont décidé de rénover la gouvernance de la politique sanitaire de notre pays et de la confier pour une part à des instances d'orientation régionales.

Concrètement des organismes à vocation sanitaire, un pour les productions végétales et un autre pour les productions animales, sont en train d'être constitués.

Notre ambition est de participer pleinement à la mise en œuvre de cette politique rénovée et d'en être un acteur essentiel.

Nous tenons à rappeler les spécificités de nos productions qui impliquent que soient reconnus le rôle d'organismes spécialisés avicoles que nous sommes en train de constituer sur l'ensemble du territoire.

Une meilleure connaissance des capacités de production et des flux d'animaux et de produits est un objectif partagé entre la profession et l'administration.

Nous nous proposons de mettre en place une Base de Données pour l'ensemble des productions avicoles comme cela existe dans d'autres secteurs.

Nous comptons sur l'appui des pouvoirs publics pour concrétiser cette initiative qui doit rassembler l'ensemble des partenaires des filières avicoles.

### **Au niveau international,**

Depuis les accords du GATT en 1995, la production européenne se laisse progressivement distancer sur la place internationale.

Rappelons que ces accords ont profondément modifiés la donne mondiale avec une Europe qui a mis en application scrupuleusement les restrictions à l'exportation comme l'ouverture du marché européen aux importations.

Résultat des courses : nous avons divisé par deux nos exportations et multiplié par 20 nos importations depuis 15 ans.

Pour notre secteur, le maintien d'une capacité exportatrice est vital.

Outre son intérêt pour l'équilibre de notre marché avicole, elle représente un débouché non négligeable pour les céréales métropolitaines, 1,5 millions de

tonnes de céréales françaises sont consommées par nos productions destinées à l'exportation.

La France a pris une place légitime à l'exportation vers les pays-tiers, nos produits étant particulièrement appréciés dans les pays du Proche et Moyen orient.

Ces exportations se sont développées avec des aides dénommées restitutions qui sont simplement une compensation des différences de coûts de production entre l'Union européenne et les pays tiers.

Et pour ne pas perturber les marchés des pays en voie de développement, aucune restitution n'est accordée pour des exportations vers ces pays, l'Afrique en est un exemple.

De plus, l'Union européenne n'accorde que 90 millions d'euros à notre secteur avicole alors que les accords du GATT lui autorisent plus du double.

Nous ne devons pas avoir honte de ces aides, seul soutien de la PAC à l'aviculture européenne, qui sont un appui non pas à telle ou telle entreprise, mais bien à toute une filière de production.

Pensez qu'aujourd'hui, 3 poulets sur 4 produits en Bretagne sont destinés à l'exportation.

On pourrait également souligner que tous les grands pays producteurs de volailles soutiennent leurs exportations avec des aides plus ou moins déguisées.

Dans un monde qui évolue sans cesse, nous devons innover pour trouver des mécanismes d'appui à ces exportations qui soient peut être mieux compris et acceptés par nos concitoyens.

Mais une chose est sûre, sans accompagnements, nous pouvons dire adieu à un pan entier de notre production.

Réfléchissons à une stratégie à l'exportation avec la mise en place d'un outil interprofessionnel ayant le soutien des pouvoirs publics pour continuer à être présent sur le marché mondial.

Voilà, Monsieur le Ministre, nos principales préoccupations.

Vous pouvez constater que les difficultés sont importantes mais aussi que notre détermination est encore plus forte pour trouver des solutions pérennes permettant aux éleveurs et à l'ensemble des acteurs de nos filières d'y faire face.

Nous sommes persuadés que nos productions et nos produits ont de l'avenir.

Unis nous pourrons concrétiser cet espoir.